

1227

Vendredi 22 juin 1951.

Ouverture d'une légation
de Suisse en Israël.

Département politique. Proposition du 16 juin 1951.

Le 29 septembre 1950, les Chambres fédérales ont autorisé le Conseil fédéral à créer une légation de Suisse en Israël. Le délai référendaire expiré, le Conseil fédéral s'est prononcé, le 12 janvier 1951, pour l'entrée en vigueur de l'arrêté fédéral.

Après avoir pris contact avec la division du commerce, le département politique estime que le moment est venu, tant pour des raisons politiques que commerciales, d'ouvrir cette représentation diplomatique, ce qui entraînera naturellement la suppression du consulat de Suisse à Tel-Aviv.

Il est dès lors

d é c i d é :

1. Une légation de Suisse est ouverte en Israël.
2. Le consulat de Suisse à Tel-Aviv est supprimé.
3. Le département politique est chargé de publier, en temps opportun, les présentes décisions qui prendront effet le jour où le titulaire désigné remettra ses lettres de créance au gouvernement israélien.

Extrait du procès-verbal (en 10 expl.) au département politique, et aux autres départements pour leur information.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

Ch. Oyer

